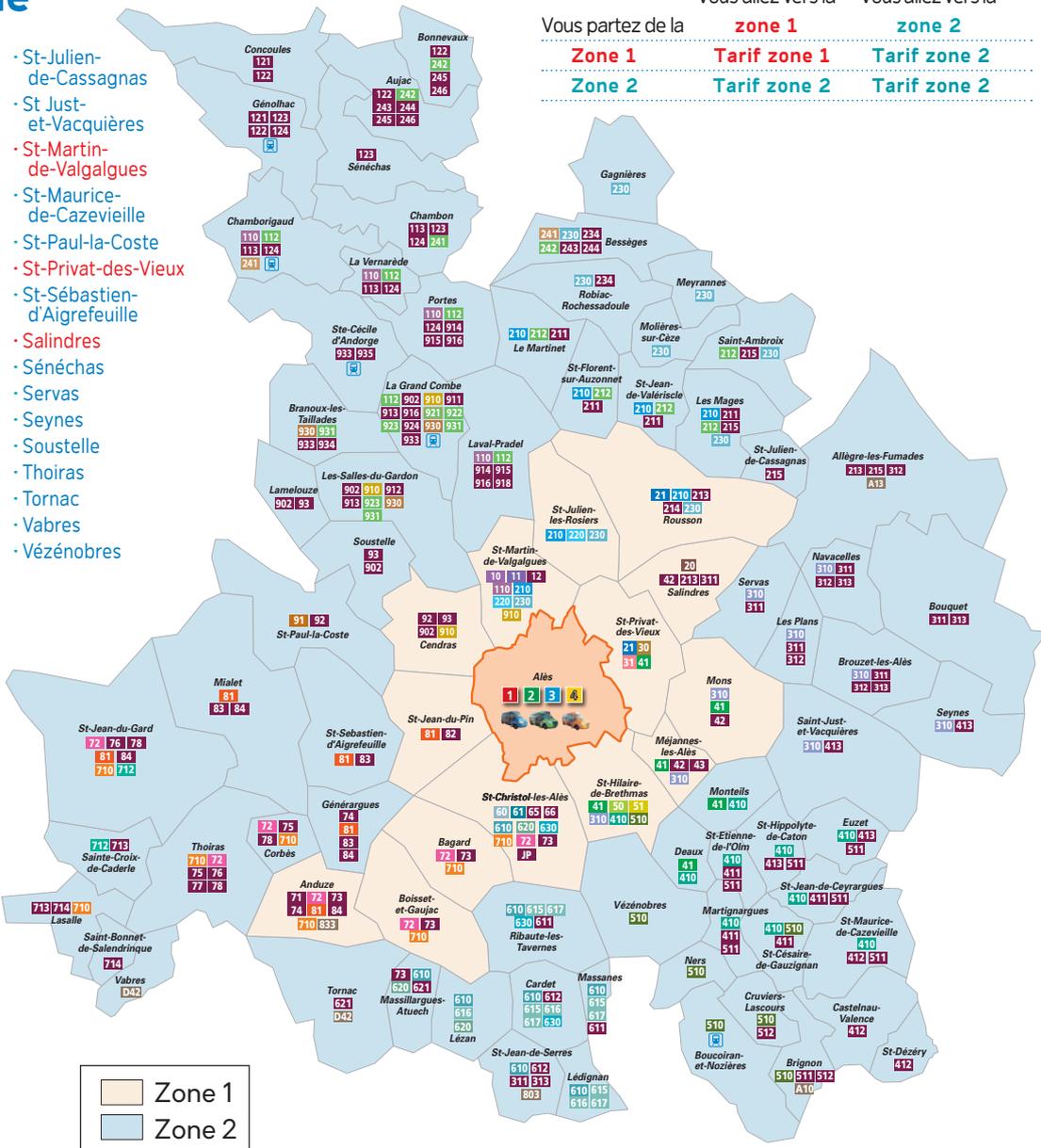


Demande d'ABONNEMENT GINKO



Communes par zone

- Alès
- Allègre-les-Fumades
- Anduze
- Aujac
- Bagard
- Bessèges
- Boisset-et-Gaujac
- Bonnevaux
- Boucoiran-Nozières
- Bouquet
- Branoux-les-Taillades
- Brignon
- Brouzet les Alès
- Cardet
- Castelnau-Valence
- Cendras
- Chambon
- Chamborigaud
- Concoules
- Corbès
- Cruviers-Lascours
- Deaux
- Euzet
- Gagnières
- Générargues
- Génolhac
- La Grand Combe
- Lamelouze
- Lasalle
- Laval-Pradel
- La Vernarède
- Lédignan
- Le Martinet
- Les Mages
- Les Plans
- Les Salles-du-Gardon
- Lézan
- Martignargues
- Massanes
- Massillargues-Atuech
- Méjannes-les-Alès
- Meyrannes
- Mialet
- Molières-sur-Cèze
- Mons
- Monteils
- Navacelles
- Ners
- Portes
- Ribaute-les-Tavernes
- Robiac-Rochessadoule
- Rousson
- St-Ambroix
- St-Bonnet-de-Salendrinque
- Ste-Cécile-d'Andorge
- St-Césaire-de-Gauzignan
- St-Christol-les-Alès
- Ste-Croix-de-Caderle
- St-Dézéry
- St-Etienne-de-l'Olme
- St-Florent-sur-Auzonnet
- St-Hilaire-de-Brethmas
- St-Hippolyte-de-Caton
- St-Jean-de-Ceyrargues
- St-Jean-de-Serres
- St-Jean-de-Valérisclé
- St-Jean-du-Gard
- St-Jean-du-Pin
- St-Julien-les-Rosiers
- Massillargues-Atuech
- Méjannes-les-Alès
- Meyrannes
- Mialet
- Molières-sur-Cèze
- Mons
- Monteils
- Navacelles
- Ners
- Portes
- Ribaute-les-Tavernes
- Robiac-Rochessadoule
- Rousson
- St-Ambroix
- St-Bonnet-de-Salendrinque
- Ste-Cécile-d'Andorge
- St-Césaire-de-Gauzignan
- St-Christol-les-Alès
- Ste-Croix-de-Caderle
- St-Dézéry
- St-Etienne-de-l'Olme
- St-Florent-sur-Auzonnet
- St-Hilaire-de-Brethmas
- St-Hippolyte-de-Caton
- St-Jean-de-Ceyrargues
- St-Jean-de-Serres
- St-Jean-de-Valérisclé
- St-Jean-du-Gard
- St-Jean-du-Pin
- St-Julien-les-Rosiers
- Massillargues-Atuech
- Méjannes-les-Alès
- Meyrannes
- Mialet
- Molières-sur-Cèze
- Mons
- Monteils
- Navacelles
- Ners
- Portes
- Ribaute-les-Tavernes
- Robiac-Rochessadoule
- Rousson
- St-Ambroix
- St-Bonnet-de-Salendrinque
- Ste-Cécile-d'Andorge
- St-Césaire-de-Gauzignan
- St-Christol-les-Alès
- Ste-Croix-de-Caderle
- St-Dézéry
- St-Etienne-de-l'Olme
- St-Florent-sur-Auzonnet
- St-Hilaire-de-Brethmas
- St-Hippolyte-de-Caton
- St-Jean-de-Ceyrargues
- St-Jean-de-Serres
- St-Jean-de-Valérisclé
- St-Jean-du-Gard
- St-Jean-du-Pin
- St-Julien-les-Rosiers



SERVICE INIMO

INIMO est un service d'information par SMS développé par le groupe Keolis. Il permet aux personnes intéressées de recevoir toute l'actualité du réseau en temps réel (déviations, incidents, vie commerciale du réseau...).

Ce service est **gratuit***, pour y souscrire :

- Par téléphone vous devez envoyer un SMS contenant le mot clé Ales'Y suivi de vos nom et prénom au **06 77 03 02 01**
- Sur internet au www.alesy.fr. Un SMS confirmera votre inscription.

Pour vous désinscrire, il vous suffira :

- D'envoyer un SMS contenant le mot clé Ales'Y suivi de STOP au même numéro**
- De vous connecter sur le www.alesy.fr

*Hors coût du SMS suivant l'opérateur. ** Coût d'un SMS suivant l'opérateur.



INFO

04 66 52 31 31

contact@alesy.fr

www.alesy.fr

suivez-nous sur



Demande d'ABONNEMENT GINKO

JEUNES – DE 26 ANS

SCOLAIRES NON AYANT DROIT À L'ABONNEMENT SCOLAIRE PLUS

NOM :

IDENTITÉ DU REPRÉSENTANT LÉGAL

si personne mineure ou sous tutelle :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TÉLÉPHONE : MAIL :

L'ABONNEMENT GINKO

Il est accessible sous la formule mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle. 2 mois vous sont offerts sur la formule annuelle.

Le premier achat (carnet ou abonnement) se fait obligatoirement à la Maison des Mobilités.

Votre abonnement est ensuite rechargeable auprès de l'Maison des Mobilités mais aussi

auprès de tous nos relais de vente.

C'est un abonnement qui vous permet de voyager de façon illimitée sur le périmètre acheté (zone 1 ou zone 2) durant toute sa durée de validité.

Il est en vente dès le 20 de chaque mois. L'abonnement est valable du 1er jour au dernier jour du mois acheté.

Zone 1 = 11€ **Zone 2 = 17€**

SIGNATURE

(du représentant légal, si mineur)

PIÈCES À FOURNIR :

- PHOTO D'IDENTITÉ
- PHOTOCOPIE DE LA PIÈCE D'IDENTITÉ
- PHOTOCOPIE D'UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE (moins de 3 mois)

Et un règlement de 5 € pour l'établissement de la carte BANG.

Duplicata carte Bang 5 €.

J'accepte de recevoir des informations du réseau Ales'Y.

J'accepte que ma photo soit conservée numériquement, afin de permettre une nouvelle fabrication de carte, si nécessaire.



Collez
votre photo